

Etude N°2 : Politiques de croissances pro-pauvres : Conditions pour l'atteinte l'OMD n° 1 au Bénin



Termes de référence

I. Contexte et justification

En septembre 2000 au Sommet du Millénaire des Nations Unies, les dirigeants de 191 pays du monde entier plaçaient le développement au premier plan de toutes les discussions en adoptant la Déclaration du Millénaire, dont furent extraits ultérieurement les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les OMD constituent un ensemble de 8 objectifs précis et concrets, délimités dans le temps, structurés autour de 18 cibles mesurables par 48 indicateurs définis au niveau mondial, pour venir à bout d'ici 2015 de l'extrême pauvreté dans ses multiples dimensions tout en promouvant l'égalité des sexes, l'éducation, la santé et la durabilité de l'environnement. Pour réaliser les OMD, les Pays qui sont parties prenantes de la Déclaration du Millénaire se sont engagés à élaborer des politiques et stratégies publiques qui intègrent les OMD. Pour guider la formulation de ces politiques, plusieurs approches méthodologiques sont utilisées dont les trois suivantes qui sont fréquemment utilisées : (i) l'approche d'évaluation par les modèles macroéconomiques habituels ; (ii) l'approche d'évaluation des besoins et coûts qui identifie les interventions et détaille les investissements nécessaires pour la réalisation des besoins par secteur ; (iii) l'approche intégrée qui combine les deux premières approches ci-avant. Dans le cadre de la préparation de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) de deuxième génération au Bénin, les besoins nécessaires pour atteindre l'ensemble des OMD avaient été estimés et intégrés dans le CDMT de la SCRP 2007-2009. A l'orée de la mise en œuvre de cette SCR, force est de constater que le premier Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim est loin d'être atteint. Au lieu de la cible fixée à 15% (taux de pauvreté) en 2015 pour le Bénin, en référence à l'année 1990, les dernières statistiques issues des données d'enquête indiquent que le Pays s'éloigne de la Cible au fur et à mesure que l'horizon de 2015 approche. Dans le cadre de la préparation de la SCR de troisième génération, il convient d'examiner, les conditions dans lesquelles il serait possible pour le Bénin d'atteindre l'OMD N° 1, objectif largement repris par la SCR.

II. Objectif

L'objectif de l'étude est d'indiquer les conditions, en termes d'arbitrage croissance/distribution, pour atteindre l'objectif de réduction de moitié entre 1990 et 2015 de l'incidence de la pauvreté au Bénin.

III. Problèmes

La prééminence accordée à la croissance comme instrument de lutte contre la pauvreté par un courant d'économistes dont Dollar et Kraay se sont fait le porte-drapeau a conduit à négliger d'autres éléments tout aussi importants, relatifs aux questions d'inégalités au sens large, qui peuvent aussi être reliés à la question générale de l'organisation sociale et de la participation citoyenne désignée en anglais sous le terme d'*empowerment*. Ce choix, effectué à un moment donné par certains pays en développement sous la houlette des IBW, a directement influencé les politiques de réduction de la pauvreté qui se sont révélées peu actives comme en témoigne la coexistence d'une forte pauvreté, d'une inégalité élevée et d'une croissance économique relativement satisfaisante, certes modeste.

Au cours de ces dernières années, les publications se sont multipliées pour étudier la faisabilité de l'OMD n° 1. Le point commun à ces études est qu'elles utilisent des méthodes de régression linéaire pour obtenir une estimation de l'élasticité du taux de pauvreté extrême au revenu ou à la consommation privée par tête. Plus généralement, quelle que soit la sophistication des calculs, les

projections issues de ces travaux font au mieux l'hypothèse d'une élasticité-revenu du taux de pauvreté constante, qu'elle soit uniforme pour l'ensemble des PED ou différenciée par pays ou régions. La possibilité de parvenir ou non à l'objectif fixé en termes de réduction de la pauvreté dépend alors uniquement du taux de croissance projeté par les auteurs. Or, même en n'introduisant pas d'effet positif de la réduction des inégalités sur la croissance, dont la validité empirique reste encore à asseoir, la non-prise en compte de la baisse des inégalités sur la pauvreté conduit à en sous-estimer l'impact, et partant, à négliger l'intérêt potentiel des politiques de redistribution. De fait, la tendance est forte de mettre l'accent sur l'importance déterminante de la croissance dans la lutte contre la pauvreté et à reléguer les autres facteurs au second plan.

IV. Méthodologie et résultats attendus de la mission

L'approche méthodologique qui sera utilisée par le consultant doit s'appuyer sur les résultats établis par Bourguignon¹, sous l'hypothèse de log-normalité de la distribution des revenus, et devra s'appuyer sur les données nationales désagrégées les plus récentes nécessaires à la simulation (indice de Gini, taux de pauvreté absolue à 1 dollar PPA, part du premier quintile dans le total des revenus et niveau de consommation privée par tête...). La méthodologie utilisera également la décomposition comptable de l'élasticité du taux de pauvreté envisagera des scénarii possibles de taux de croissance.

Au terme de la mission, le consultant doit produire un rapport indiquant dans quelle mesure et à quelles conditions la lutte contre les inégalités est-elle susceptible de faciliter l'atteinte de l'objectif fixé en termes de réduction de la pauvreté ?

V. Conduite de la mission/profil du consultant

La mission devra être réalisée par un consultant national *senior*, *niveau BAC+5*, ayant une bonne connaissance de l'économie béninoise, des méthodes statistiques, économétriques et une très bonne connaissance des modèles d'estimations des besoins tels que ceux développés par la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement ces dernières années.

Il sera recruté par appel public à consultation parmi les statisticiens et les économètres nationaux.

Après sa désignation, le consultant présentera une note méthodologique succincte (maximum 8 pages, Times New Roman, Taille 10). Présentée sous la forme d'une proposition technique, cette note méthodologique devra indiquer les différentes étapes du processus et les produits spécifiques attendus. Le consultant n'est pas astreint à soumettre une proposition financière. Il sera rémunéré sur la base des honoraires pratiqués par le PNUD-Bénin.

La mission sera supervisée par le Département des Politiques et Stratégies du PNUD-Bénin.

VI. Durée

La durée de la mission est de soixante jours, non compris les délais de relecture et de validation.

VII. Processus de validation

Le processus de validation impliquera les principales structures de la chaîne de planification-budgétisation et suivi. Ces structures seront convoquées pour apprécier le rapport provisoire de la mission.

VIII. Coûts

Le coût relatif à la mission est imputable au budget de l'Unité économique du PNUD-Bénin.

¹ Bourguignon F., « The growth elasticity of poverty reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods », *Working paper* n° 2002-03, Paris, DELTA, 2002.